

[CORONAVIRUS] - URGENT

Certaines collectes de papiers-cartons supprimées dans le Grand Namur

Communiqué de presse
le 23 mars 2020

En raison de la réorganisation des tournées pour respecter le principe de distanciation sociale et du dédoublement de certaines collectes (2 camions avec un chargeur plutôt qu'un camion avec 2 chargeurs), le BEP se voit contraint de réduire ses collectes de papiers-cartons ce mardi 24 mars, uniquement dans le Grand Namur.

Directive ministérielle

Conformément aux instructions de la Ministre de l'Environnement dans le contexte de coronavirus, BEP Environnement privilégie la collecte des déchets résiduels et organiques par rapport aux collectes sélectives. Parmi les collectes sélectives, une priorité doit être donnée, tant que possible aux PMC, par rapport aux papiers-cartons.

Namur : seule la corbeille collectée en papiers-cartons

La réorganisation des collectes impactera la Ville de Namur demain. Pratiquement, **seul le centre urbain ancien (Corbeille, rue Notre Dame et Boulevard Baron Huard) pourra être desservi. Les autres sections à savoir Jambes (y compris les logements publics), Live, Andoy, Wierde, Loyers, Erpent, Naninne et Dave ne pourront pas être collectées demain en papiers-cartons.** Nous invitons donc les citoyens concernés à ne pas sortir leurs papiers-cartons ou à les rentrer s'ils constatent demain que le camion n'est pas passé les chercher.

Les autres collectes de papiers-cartons de ce mardi, prévues dans les entités d'Anhée et de Bièvre seront bien assurées. Il en va de même pour toutes les autres collectes (déchets ménagers résiduels, déchets organiques, PMC) de ce mardi.

Mesures de précaution demandées aux citoyens

Afin de **garantir la sécurité des travailleurs de la collecte**, il est rappelé aux citoyens :

- D'utiliser toujours un sac (non payant) pour mettre les déchets, avant de les mettre dans le sac réglementaire de sa commune ou dans le conteneur.

- De veiller à mettre les mouchoirs en papier usagés ainsi que les masques ou gants de protection dans les déchets résiduels.
- Dans tous les cas, de veiller à bien fermer les sacs.

Compte-tenu de la **fermeture des recyparcs**, les citoyens doivent également veiller à :

- Limiter leur production de déchets verts, les conserver à domicile ou, dans la mesure du possible, les composter individuellement.
- Stocker à domicile les déchets dangereux (habituellement acceptés dans les recyparcs) comme peintures, produits dangereux, diluants, emballage ou restes de pesticides ; ceux-ci ne peuvent en aucun cas être mis dans le sac de déchets ménagers ou le conteneur à puce.

Cette disposition vaut également pour les déchets d'amiantes qui doivent être conservés à domicile dans un sac étanche fermé.

Comment se tenir informé.e ?

Nous invitons les citoyens à s'informer des évolutions, communiquée jour par jour, sur le site www.bep-environnement.be ou sur la page Facebook du BEP <https://www.facebook.com/BEPNamur/>. Pour l'heure, les informations reprises sur l'application Recycle ! ne sont momentanément pas mises à jour. Les contacts sont pris auprès de Fost Plus (gestionnaire de l'application) pour y remédier au plus vite.

Contact presse : Ingrid BERTRAND | ibe@bep.be | +32 495 32 72 14

